

## Réunion du comité ministériel chargé de préparer la rentrée scolaire et universitaire



Le Premier ministre, M. Mokhtar Ould Diay a présidé jeudi, la réunion du comité ministériel chargé de la préparation des prochaines rentrées scolaires et universitaires. Au cours de la réunion une présentation sur les mesures préparatoires prises, a été faite par le département de 'Education. Le comité a identifié l'ensemble des mesures à mettre en œuvre pour accompagner les réformes visant à assouvir l'école républicaine, destinée à assurer l'harmonie et la cohésion entre les composantes de la société mau-

ritanienne et à consolider les fondements de l'unité nationale, en application des instructions du Président de la République, Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani. Le Premier ministre a chargé le ministère concerné de dresser un état des lieux exhaustif des écoles après la présente saison des pluies, de préparer la carte scolaire et de la soumettre au comité ministériel lors de sa prochaine réunion.

Lire page 3

## Lancement d'une campagne de sensibilisation à la sécurité routière



Le ministre de l'intérieur, de la promotion de la décentralisation et du développement local, M. Mohamed Ahmed Ould Mohamed Lemine, a supervisé, dimanche, le lancement de la campagne de gestion de la circulation routière à Nouakchott.

Cette campagne vise à organiser la circulation sur le réseau routier, assurer la sécurité des personnes et des biens et réduire les accidents de la circulation.

Il s'agit de décongestionner le trafic urbain, d'éviter les embouteillages et les désagréments qu'ils occasionnent et qui affecte la qualité de la vie quotidienne des citoyens dans tous les pays.

Cette campagne s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du comité ministériel chargé de la mise en œuvre du Projet Mobilité Nouakchott 2026, lancé par Son Excellence le Président de la République Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani à l'occasion du 63e anniversaire de l'indépendance nationale, afin de surmonter les problèmes de transport dans le pays en général, et à Nouakchott en particulier.

Lire page 4

## Lancement d'un laboratoire mobile destiné à couvrir cinq wilayas du pays



Le ministre de la Santé, M. Abdallah Ould Wedih, a donné dimanche, à l'Institut National de Recherche en Santé Publique, le feu vert pour le lancement du laboratoire mobile de virologie destiné à couvrir cinq wilayas : les deux Hodhs, l'As-saba, le Brakna et le Tagant.

Le laboratoire est un système d'intervention sur le terrain conçu pour fournir des diagnostics biologiques rapides et fiables dans des contextes difficiles et urgents, tels que les environnements non hospitaliers ou les zones

dépourvues d'infrastructures de laboratoire spécialisées.

Conçu conformément aux normes de biosécurité les plus strictes, le laboratoire mobile sera une ressource essentielle pour le diagnostic et le suivi des maladies infectieuses dans les situations d'urgence. Le laboratoire mobile est équipé de la technologie BSL-III, garantissant un environnement sûr pour la manipulation d'agents pathogènes potentiellement dangereux.

Lire page 3

## Vers l'accélération de la transformation numérique du secteur des transports



Dans le cadre de la mise en œuvre des orientations du Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, visant à renforcer l'esprit d'équipe au sein du gouvernement, une réunion tripartite s'est tenue au siège du ministère. Elle a réuni les ministres de la Transformation numérique et de la Modernisation de l'Administration, de l'Équipement et des Transports et l'administrateur directeur général de l'Agence nationale du registre des po-

pulations et des titres sécurisés.

Au cours de la réunion tripartite, les discussions ont porté sur la modernisation du secteur des transports, en particulier la simplification, grâce à l'utilisation de l'identité numérique, des procédures d'obtention de la carte grise des véhicules et du permis de conduire.

Cette initiative vise à faciliter et à accélérer l'accès des citoyens aux documents du secteur des transports.

Lire page 6

## Adresses Utiles

Police Secours	17
Sapeurs Pompiers	118
Brigade Maritime	4525 39 90
Brigade Mixte	4525 25 18
SOMELEC (Dépannage)	4525 23 08
SNDE	4529 84 88
Météo	4525 11 71

## Commissariats de Police

Commissariat TZ - 1	4525 23 10
Commissariat TZ - 2	4524 29 52
Commissariat Ksar 1	4525 21 66
Commissariat Ksar 2	4525 27 38
Commissariat El Mina 1	4525 12 97
Commissariat El Mina 2	4524 25 24
Commissariat Sebkha 1	4525 38 21
Commissariat Sebkha 2	4524 29 82
Commissariat Riadh 1	4524 29 35
Commissariat Riadh 2	4524 29 50
Commissariat Arafat 1	4525 10 13
Commissariat Toujounine 1	4525 29 30
Commissariat Dar Naïm 1	4524 29 56
Commissariat Dar Naïm 2	4524 29 53
Commissariat Teyarett 1	4525 24 71
Commissariat Teyarett 2	4524 29 51
Commissariat Spécial Aéroport	4525 21 83
Commissariat Voie publique	4525 29 65
Direction Régionale de la Sécurité	4525 21 59
Police Judiciaire	4525 54 49

## Hôpitaux

Centre Hospitalier National	4525 21 35
Hôpital Cheikh Zayed	4529 84 98
Polyclinique	4525 12 12
PMI Pilote	4525 22 16
PMI Ksar	4525 20 19
PMI Teyarett	4525 35 94

## Cliniques

Clinique Moulaty	4525 13 41
Clinique Najar	4525 49 42

# HORIZONS

ÉDITÉ PAR L'AGENCE MAURITANIENNE D'INFORMATION



**Directeur de Publication,  
Directeur Général de l'AMI :**

**Moctar Malal Dia**

**Directeur de la Rédaction :**

**Maarouf Ould Oudaa**

**Rédacteur en Chef :**

**Khalilou Diagana**

**Secrétaire de Rédaction :**

**Abderrahmane Ould  
Cheikh**

**Chef Desk Maquette :**

**El Hadrami Ould Ahmedou**

Email: had.mac@gmail.com

Tirage : Imprimerie nationale

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE  
Honneur – Fraternité – Justice  
MINISTÈRE DE L'ÉNERGIE ET DU PÉTROLE

**SOCIÉTÉ MAURITANIENNE D'ÉLECTRICITÉ (GROUPE SOMELEC)**  
**Commission de Passation des Marchés d'Investissement de la SOMELEC**



SOMELEC

### AVIS D'INTENTION D'ATTRIBUTION DE MARCHÉ

**Objet :** Recrutement d'un Spécialiste en Passation des Marchés (SPM) pour le projet d'électrification par mini-réseaux verts en Mauritanie-RIMDIR volet financé par

la Banque Africaine de Développement (BAD)

Mode de passation : Consultant Individuel (CI)

Date de publication de l'AMI : le 16 mai 2024

Date d'ouverture des plis : le 30 mai 2024

Nombres des Manifestations d'intérêt reçues : Quinze (15)

Nom de l'Attributaire : Monsieur Ahmedou MOHAMED EL HAFED OULD EJIWEN, dont l'adresse Nouakchott-Mauritanie

Montant hors taxes : Un Million Cent Quarante Mille Ouguiyas (1 140 000 MRU)

Durée : Douze (12) mois

Source de financement : Banque Africaine de Développement

Nouakchott, le 28 août 2024

La publication du présent avis est effectuée en application des articles 40 et 41 du Code des

Marchés Publics. Elle ouvre le recours auprès de la Commission de Règlement des Différends

de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), en vertu de l'article 55 dudit Code.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES MARCHÉS D'INVESTISSEMENT  
Sidi Salem MOHAMED EL ABD



الوكالة الموريتانية للأنباء  
Agence Mauritanienne d'Information

FAX: 45 25 55 20

E-mail : Chaabrim@gmail.com

amiakhbar@gmail.com

B P: 371/ 467

**Direction Commerciale**

45 25 27 77

E-mail: dgsami22@gmail.com

Tel: 00222 45 25 27 77

## Réunion du comité ministériel chargé de préparer la rentrée scolaire et universitaire



Le Premier ministre, M. Mokhtar Ould Diay a présidé jeudi, la réunion du comité ministériel chargé de la préparation des prochaines rentrées scolaire et universitaire. Au cours de la réunion une présentation sur les mesures préparatoires prises, a été faite par le département de 'Education. Le comité a identifié l'ensemble des mesures à mettre en œuvre pour accompagner les réformes visant à as-

soir l'école républicaine, destinée à assurer l'harmonie et la cohésion entre les composantes de la société mauritanienne et à consolider les fondements de l'unité nationale, en application des instructions du Président de la République, Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani. Le Premier ministre a chargé le ministère concerné de dresser un état des lieux exhaustif des écoles après la présente saison des pluies, de pré-

parer la carte scolaire et de la soumettre au comité ministériel lors de sa prochaine réunion, avec une proposition d'intervention pour améliorer les infrastructures, de redoubler d'efforts pour élever le rendement de notre système éducatif et de poursuivre la coordination avec les conseils régionaux et municipaux pour renforcer la décentralisation de la gestion des écoles.

## Lancement d'un laboratoire mobile destiné à couvrir cinq wilayas du pays



Le ministre de la Santé, M. Abdallah Ould Wedih, a donné dimanche, à l'Institut National de Recherche en Santé Publique, le feu vert pour le lancement des activités du laboratoire mobile de virologie destiné à cinq wilayas du pays : les deux Hodhs, l'Assaba, le Brakna et le Tagant. Le laboratoire est un système d'intervention sur le terrain conçu pour fournir des diagnostics biologiques rapides et fiables dans des contextes difficiles et urgents, tels que les environnements non hospitaliers ou les zones dépourvues d'infrastructures de laboratoire spécialisées. Le laboratoire se compose d'un conteneur préfabriqué de 40 pieds de long, équipé d'un laboratoire BSL-III, tracté par un chariot vertical à 6 cylindres. Le laboratoire est entièrement autonome et peut fonctionner même dans des conditions éloignées des infrastructures d'eau et d'électricité, et peut assurer, selon les besoins, une chaîne de chauffage, une chaîne de froid à 4°C ou une chaîne de froid à -20°C. Conçu conformément aux normes de biosécurité les plus strictes, le laboratoire mobile sera une ressource essentielle pour le diagnostic

et le suivi des maladies infectieuses dans les situations d'urgence. Le laboratoire mobile est équipé de la technologie BSL-III, garantissant un environnement sûr pour la manipulation d'agents pathogènes potentiellement dangereux. Ce laboratoire permettra, pour la première fois, d'assurer l'analyse des échantillons qui inquiètent habituellement la population, notamment en cette période, a-t-il dit, notant qu'en prenant cette mesure, le ministère rapproche le service des citoyens, notamment des moughataas limitrophes de la wilaya de l'Assaba. Il a expliqué que l'opération a été précédée par une intervention dans le cadre du programme « One Health » à travers la mise en place d'un laboratoire de santé animale placé dans le même hôpital pour faciliter la détection précoce des fièvres hémorragiques d'origine animale afin de les traiter avant qu'elles n'atteignent l'homme, et si elles l'atteignent, cela accélère le processus de traitement, notant que le processus de traitement se fait à travers l'envoi de deux équipes, l'une pour appuyer le service. Cela se fait à travers l'envoi de deux équipes,

la première pour soutenir le centre d'investigation sanguine récemment inauguré par le président de la République, qui travaillera à pleine capacité pour isoler les échantillons de sang qui contribuent à sauver les patients, et l'équipe comprend des experts de l'épidémiologie et des maladies transmissibles, pour soutenir un plan intégré de soins et d'accueil des patients. Il a souligné que les hôpitaux du pays sont parfaitement préparés à recevoir des cas de toute nature et à y répondre en temps utile. Le directeur général de l'Institut national de recherche en santé publique (INRHP), M. Hampaté Ba, a expliqué qu'en prévision d'éventuelles épidémies ou maladies épidémiques pouvant survenir pendant ou après la saison des pluies, et sous la direction du ministre de la Santé, l'INRHP a décidé de mobiliser son laboratoire mobile de biosécurité de niveau 3 (caractérisé par ses performances élevées en termes d'autonomie et de capacité). Il a ajouté que ce laboratoire sera mis à la disposition de l'hôpital de Kiffa pendant 15 à 20 jours, et son personnel pourra examiner tous les cas suspects provenant des wilayas du Tagant, des deux Hodhs, de l'Assaba, du Guidimagha et du Brakna. Cette mobilisation répond aux directives de Son Excellence le Président de la République visant à rapprocher les services publics des citoyens, a-t-il indiqué. Le laboratoire a été lancé en présence du secrétaire général du ministère, Mme El Alia Yahya Menkouss, et de plusieurs responsables du département.

## Le ministre de la Formation professionnelle reçoit l'ambassadeur d'Allemagne



Le ministre de la Formation professionnelle, de l'Artisanat et des Métiers, M. Maalainine Ould Eyih a reçu en audience vendredi, l'ambassadeur d'Allemagne en Mauritanie, SE M. Florian Reindel. L'audience a qui a été l'occasion

de passer en revue les domaines de coopération entre les deux pays, en particulier dans les domaines d'intervention du ministère, s'est déroulée en présence du secrétaire général du département, M. M. Mady Ould Taleb.

## Des États de l'OCI ont signé des accords en marge du Conseil ministériel de Yaoundé



La cinquantième session du Conseil des ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la coopération islamique a vu, vendredi 30 août 2024, la signature d'un certain nombre d'accords et de règlements fondamentaux conclus dans le cadre de l'Organisation de la coopération islamique. La République du Gabon a signé trois accords : l'accord de la Mecque pour les États membres de l'Organisation de la coopération islamique pour la coopération dans le domaine de l'application des lois anti-corruption, l'accord portant création du Comité islamique du Croissant international et les Statuts de l'Union Islamique des Télécommunications. La République Islamique de Mauritanie, le Burkina Faso, la Répu-

blique du Niger, la République du Tchad et la République de Gambie ont également signé les statuts du Fonds de l'Organisation de Coopération Islamique pour l'Appui à la Jeunesse dans le Sahel et le Bassin du Lac Tchad. La République de Gambie a également signé le Protocole sur le plan tarifaire préférentiel pour le système de préférences commerciales entre les États membres de l'Organisation de la coopération islamique, les règles d'origine pour le système de préférences commerciales entre les États membres de l'Organisation de la coopération islamique, le Statut de la Cour islamique internationale et le Statut du lieu d'affectation de l'Organisation de la coopération islamique.

## Lancement d'une campagne sur la sécurité routière à Nouakchott



**L**e ministre de l'intérieur, de la promotion de la décentralisation et du développement local, M. Mohamed Ahmed Ould Mohamed Lemine, entouré des ministres de la Transformation numérique et de la Modernisation de l'Administration, M. Ahmed Salem Bedeh Etfagha, de l'équipement et des transports, M. Ely El Veirik, de la culture, des arts, de la communication et des relations avec le parlement, porte-parole du gouvernement, M. El Houcine Ould Madou, a supervisé, dimanche, le lancement de la campagne de gestion de la circulation routière à Nouakchott. Cette campagne vise à organiser la circulation sur le réseau routier pour la sécurité des personnes et des biens et à réduire les accidents de la circulation.

Dans un discours prononcé à cette occasion, le ministre de l'intérieur, de la promotion de la décentralisation et du développement local a déclaré que les embouteillages sont devenus une question vitale qui affecte la qualité de la vie quotidienne des citoyens dans tous les pays. Il a ajouté que cette campagne

s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du comité ministériel chargé de la mise en œuvre du Projet Mobilité Nouakchott 2026, lancé par le Président de la République Monsieur Mohamed Ould Cheikh Ghazouani à l'occasion du 63ème anniversaire de l'indépendance nationale, afin de surmonter les problèmes de transport dans le pays en général, et à Nouakchott en particulier.

Le ministre a indiqué que la Direction Générale de la Sûreté Nationale a mené une campagne de sensibilisation sur les médias officiels et privés sur la nécessité et l'obligation de respecter le code de la route, soulignant que la campagne a reçu un large écho de la part des citoyens. Dans ce contexte, une cellule a été créée pour développer les capacités de la police nationale dans les domaines liés à la gestion de la circulation, en utilisant des applications intelligentes, en collaboration avec l'Agence numérique de l'État, qui permet la gestion des infractions au code de la route à distance à travers des appareils mobiles, liés aux départements techniques de l'État

concernés par la délivrance des documents de transport (finances, transport, numérisation, Agence nationale du registre de la population), en plus du développement et de l'expansion du centre d'opérations et de contrôle sur tous les axes routiers urbains pour surveiller et sanctionner toutes les infractions au code de la route et le développement et l'expansion du réseau de radars sur les principaux axes routiers nationaux pour contrôler les infractions au code de la route, a-t-il dit.

Il a ajouté qu'une plateforme numérique a également été créée pour permettre aux citoyens de visualiser et d'identifier toutes les infractions enregistrées à leur rencontre, et leur permettre de payer les amendes à distance, presque comme un service du citoyen.

Dans le domaine des infrastructures, le ministre de l'intérieur, de la décentralisation et du développement local a indiqué que le ministère de l'équipement et du transport a préparé les voies urbaines de la ville avec l'achèvement imminent des travaux sur le reste des ponts qui seront équipés des contrôles de sécurité

nécessaires pour sécuriser la circulation, ainsi que la préparation des rues urbaines du centre-ville et leur dégagement des occupations aléatoires, en particulier celles entourant les marchés centraux et les lieux sensibles, en plus du transfert des stations de taxis urbains qui étaient situées aux carrefours routiers, qui étaient l'une des causes de l'encombrement de la circulation, vers de nouveaux endroits qui sont préparés à cet effet.

La mise en œuvre du projet de mobilité de Nouakchott en 2026 assurera un système de transport public efficace à travers des itinéraires réservés, a-t-il dit, notant que durant sa première phase, 112 nouveaux bus de haute qualité seront achetés, trois axes principaux seront étendus (l'axe Synergie - Pont de l'Amitié, l'axe Toujounine - Clinique combinée, l'axe Amitié via la rue Jamal Abdel Nasser à l'Université), et des voies réservées aux bus seront retenues.

Il s'est engagé à étendre ces projets à toutes les villes de l'intérieur afin de créer des conditions favorables au développement du pays et de donner

aux villes un visage urbain.

Pour sa part, le maire de Tafagh Zeina, Taleb Ould Mahjoub, a indiqué que la mise en œuvre des dispositions du code de la route contribuera à réduire les accidents de la circulation et à diffuser un comportement civil basé sur le respect de la loi et l'observation des contrôles de la circulation et des conditions de sécurité afin d'éviter l'imprudence et de préserver et la sécurité de leurs biens.

Il a ajouté que la municipalité attribuera des espaces de stationnement public sécurisés sur différents axes routiers de la municipalité en coopération avec un prestataire de services privé spécialisé dans le domaine, qui commencera à fonctionner dans les prochains jours.

Le lancement de cette campagne s'est déroulé en présence des walis des trois wilayas de Nouakchott, du secrétaire général du ministère de l'équipement et des transports, du directeur général adjoint de la sûreté nationale, du président de l'autorité de régulation des transports et des hakems et maires des moughataas de Nouakchott.



## Sortie de la 45<sup>ème</sup> promotion d'agents de la police nationale



Le ministre de l'Intérieur, de la Promotion de la Décentralisation et du Développement local, M. Mohamed Ahmed Ould Mohamed Lemine a supervisé vendredi à l'École nationale de la police à Nouakchott, en compagnie du directeur général de la Sûreté nationale, le général de division Mohamed Cheikh Mohamed Lemine Elémine, la cérémonie de sortie de la 45<sup>ème</sup> promotion d'élèves agents de la Police nationale.

Les deux responsables ont passé en revue des unités de la police nationale venues leur rendre les honneurs, en présence du ministre de la Justice, M. Mohamed Mahmoud Ould Boya, du ministre de la Défense, des Affaires des Retraités et des Enfants de Martyrs, M. Hanana Ould Sidi et du commissaire aux Droits de l'Homme, à l'Action Humanitaire et aux Relations avec la Société Civile, M. Sid'Ahmed Ould Ely Bennani.

Le ministre de l'Intérieur, M. Ould Mohamed Lemine a salué par la suite plusieurs officiers de la Police Nationale.

La cérémonie a été marquée aussi par la levée des couleurs nationales, la distribution de diplômes aux sortants de la promotion et la distinction des lauréats et du personnel d'encadrement de l'école, le tout suivi d'exercices de démonstration militaire au cours desquels les sortants ont étalé les compétences martiales acquises au cours de leur formation.

Le ministre s'est dit heureux dans un discours prononcé pour la circonstance, de superviser la sortie de la 45<sup>ème</sup> promotion des élèves agents de police, composée de trois cent trente-trois éléments.

Cette promotion a reçu une formation intensive, afin de mener à bien ses futures responsabilités, a dit le ministre.

M. Ould Mohamed Lemine a exprimé ses remerciements à la direction générale de la Sûreté nationale, et à travers elle à l'école de police et à son personnel, professeurs et superviseurs, pour les louables efforts déployés, pour doter les élèves des compétences et des connaissances nécessaires au travail sur le terrain, conformément à la vision du Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El-Ghazouani.

Une vision explicitée, dira-t-il, dans son programme électoral « Mon ambition pour la Patrie », suivant la stratégie de sécurité visant à protéger le pays des phénomènes criminels, notamment de l'immigration clandestine.

La sécurité est une lourde responsabilité et est une nécessité absolue pour réaliser tout développement économique et social et préserver l'entité de l'État, a-t-il ajouté. C'est pourquoi le gouvernement a travaillé pour accélérer le rythme du développement et de la modernisation du système de sécurité, a poursuivi le directeur général de la Sûreté nationale selon qui, les ressources humaines ont été renforcées grâce au recrutement de nouveaux cadres et agents, comme c'est aussi le cas pour les moyens et des équipements qui ont été améliorés, en plus de l'élargissement de la couverture sécuritaire et de la construction de nouveaux centres de sécurité, pour répondre aux défis sécuritaires.

Le recrutement de promotions de la police nationale et l'amélioration de leurs conditions matérielles et morales se poursuivront, tandis que les textes juridiques relatifs au secteur seront révisés et les capacités professionnelles et opérationnelles renforcées parallèlement à l'acquisition d'équipements de pointe, l'adoption de normes plus équitables et plus efficaces afin de mieux gérer l'important appareil de sécurité, a-t-il dit.

S'adressant aux sortants, le ministre dira : « Je vous félicite et vous appelle à prendre conscience de l'importance de vos responsabilités en matière de sécurité, à les exercer dans la discipline et dans le respect de la loi et avec abnégation, afin de rapprocher le service du citoyen et d'instaurer la sécurité sur tout le territoire national.

Prenant à son tour la parole, le directeur général de l'école nationale de la Police, le Commissaire divisionnaire, Mohamed Ahmed Jiddou, a dit que les membres de cette promotion de la police nationale, comme ceux des précédentes, ont choisi l'une des meilleures et distinguées professions, contribuant au renforcement des efforts de sécurité afin de protéger cette chère patrie, en rejoignant leurs camarades dans l'accomplissement de leur noble mission.

Nous sommes déterminés, poursuit-il, de voir le processus de sécurité se poursuivre et répondre aux espoirs et aux aspirations d'un avenir de sécurité et de stabilité, a-t-il dit.

Les agents sortants de cette promotion ont suivi une formation de base intensive afin de les préparer physiquement et moralement, a indiqué, le commissaire divisionnaire qui ajoute qu'ils ont également reçu une formation théorique approfondie, couvrant les diverses connaissances juridiques et professionnelles re-

quises pour leur futur travail.

Ce groupe a été formé par des professeurs d'université, des magistrats, des officiers et sous-officiers, actifs et retraités, connus pour leur compétence et leur expérience, en plus des formateurs et professeurs opérant au sein de l'institution, a-t-il dit.

La politique générale de la Direction Générale de la Sûreté Nationale – dans son aspect lié à la formation – dépend de la préparation physique et professionnelle de ressources humaines qualifiées pour faire face à tous les défis sécuritaires multiples et de plus en plus accélérés, a souligné le directeur général. Les éléments de cette promotion ont bénéficié dans ce cadre de toutes les connaissances et compétences requises par leur travail, telles que la préparation physique et morale, en plus de l'acquisition de diverses sciences policières, juridiques et professionnelles contenues dans les programmes d'études des agents de police, conformément à la volonté de la direction générale de la Sûreté Nationale, à travers les différents départements chargés de la formation.

En effet, ils ont été initiés à tous les types d'apprentissages des missions sécuritaires de base et aux spécialisations prioritaires pour hisser leur niveau de sensibilisation à la sécurité, notamment l'uniformisation des concepts du travail de la police et la protection des droits de l'homme et des libertés publiques, a-t-il précisé. Ces initiations ont été assurées dans le but de consacrer les concepts de respect des droits de l'homme et de préservation des libertés fondamentales dans tous les domaines du travail de sécurité en exécution des déterminants de la stratégie, a-t-il indiqué.

Dans ce contexte, et sur instructions directes du général de division, le directeur général de la sûreté nationale a élaboré un guide professionnel sur les missions et devoirs des fonctionnaires de la police nationale pour faire l'objet d'une formation intensive à laquelle tout le personnel de police au niveau national est soumis.

Il s'agit ici de parachever les objectifs d'insertion intervenue récemment et pour que tout le personnel de la police nationale soit au même niveau de mobilisation, de sens de sécurité et d'interaction avec les développements qui affectent la sécurité des citoyens et des résidents, a-t-il ajouté.

Un accord de partenariat a également été conclu entre l'École nationale de police et l'Autorité nationale de lutte contre la traite des êtres humains et la migration illégale dans le but d'inclure un soutien suffisant aux programmes scolaires dans le domaine des droits de l'homme et de la lutte contre la traite des êtres humains.

La cérémonie de sortie de la promotion s'est déroulée en présence du président de la Cour suprême, du Procureur général près de la Cour suprême, des Chefs d'Etat-major, de plusieurs membres du corps diplomatique accrédités en Mauritanie et du wali de Nouakchott Ouest.

## Le ministre de la Santé visite des établissements hospitaliers



Le ministre de la Santé, Abdallah Ould Wedih, a effectué dimanche une visite d'inspection dans des établissements hospitaliers.

La visite comprenait l'hôpital de l'Amitié, l'hôpital Cheikh Zayed, l'hôpital Mère et Enfant, l'Institut national d'hépatologie et des maladies virales, le Centre national d'anthropologie et le Centre national de cardiologie.

Au cours de ces visites, le ministre et la délégation qui l'accompagne ont reçu des responsables de ces structures sanitaires des explications détaillées sur le fonctionnement et les conditions de travail, ainsi que sur les équipements disponibles.

A l'issue de ces visites, le ministre a indiqué dans une déclaration à l'AMI qu'il a visité quelques structures sanitaires pour se familiariser avec leur situation et qu'il a rencontré leur personnel afin de s'informer pour définir les objectifs de ces structures.

Il a ajouté que cette visite a été l'occasion de vérifier l'état de préparation de ces structures et les conditions de travail à l'intérieur de celles-ci.

Il a souligné que le département qui suit le travail de ces établissements, prendra les solutions appropriées ; il a insisté sur l'importance de ces établissements dans le système de santé.

Le ministre a remercié tous ceux qui travaillent dans ces établissements de santé pour leur action soutenue au service de la Nation, appelant à rapprocher le service de santé du citoyen et à lui fournir les soins nécessaires en temps opportun.

Il a insisté sur la nécessité de préserver les deniers publics et de respecter les horaires de travail.

La visite s'est déroulée en présence de la secrétaire générale, Mme El Alia Yahya Menkous et de nombreux autres responsables du ministère.

## Ministre de l'Équipement : ' Des mesures strictes seront prises pour assurer la fluidité du trafic



Le ministre de l'Équipement et du Transport, M. Ely Ould El Veirik a indiqué que le travail effectué par la commission mixte chargée de résoudre le problème de la circulation au centre de la capitale au cours des quatre derniers mois, a nettement contribué à la réduction des embouteillages et à l'amélioration de l'aspect de la capitale ainsi qu'à la mise en place de conditions de sécurité adéquates.

Dans une déclaration à l'AMI lors de sa visite vendredi soir des carrefours du centre de Nouakchott pour s'enquérir des conditions de la circulation routière, il a indiqué que la congestion est l'un des défis auxquels sont confrontées les grandes

villes partout dans le monde, notant qu'elle affecte la qualité de la vie quotidienne de la population et que son impact s'étend aux domaines économique et environnemental.

Il a souligné qu'une réglementation rigoureuse sera mise en œuvre au début du mois de septembre dans les moughataas du Ksar et de Tévragh Zeina comme une première phase contre tous les comportements qui entraînent la congestion du trafic et que cette mesure sera par la suite étendue à toutes les moughataas des wilayas de Nouakchott.

Le ministre était accompagné des autorités administratives et sécuritaires et de plusieurs cadres du département.

## Le ministre de l'Économie reçoit le représentant résident de la B.M en Mauritanie ....



Le ministre de l'Économie et des Finances, M. Sid'Ahmed Ould Bouh a reçu en audience vendredi, le représentant résident de la Banque Mondiale en Mauritanie, M. Ibou Diouf. L'audience a permis de passer en revue les domaines de coopération entre la Mauritanie et la BM et les moyens de les développer. L'entrevue s'est déroulée en présence du directeur général des financements et de la coopération économique, M. Mohamed Salem Ould Nani.

## ... et se rend en Indonésie

Le ministre de l'Économie et des Finances, M. Sid'Ahmed Bouh, a quitté Nouakchott samedi matin à destination de Bali, en Indonésie, pour représenter Son Excellence le Président de la République et Président de l'Union africaine, M. Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, à la 2ème édition de Indonesia-Africa Forum –IAF- du 02 au 03 Septembre 2024 à Bali -Indonésie. Du 3 au 6 septembre à Pékin, le ministre participera également à la 9e réunion ministérielle et au sommet du Forum sur la coopération sino-africaine (FCSA). Le ministre est accompagné de M. Moustapha Sidi Mohamed, Conseiller au ministère, et de M. Mohamed Salem Nani, directeur général des Finances et de la Coopération Économique.



## Le ministre de l'enseignement supérieur reçoit l'ambassadeur du Brésil en Mauritanie ...



Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique Yacoub Ould Moïne a reçu, vendredi en audience dans son bureau à Nouakchott, l'ambassadeur de la République du Brésil en Mauritanie, S.E. M. Evaldo Freire. Au cours de l'entretien, les deux hommes ont passé en revue les relations de coopération entre les deux pays, les moyens de les renforcer et de les développer ainsi que des questions d'intérêt commun, notamment celles liées à l'enseignement supérieur et à la recherche scientifique.

## ...et se rend à Pékin

Le Ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, M. Yacoub Ould Moïne, a quitté, samedi, Nouakchott à destination de Pékin, capitale de République Populaire de Chine où il doit participer au dialogue de haut niveau entre la Chine, l'Afrique et l'Unesco. Le ministre est accompagné de M. Ahmed Ould Emeny, chargé de mission au ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique.



## Vers l'accélération de la transformation numérique du secteur des transports



Dans le cadre de la mise en œuvre des orientations du Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani, visant à renforcer l'esprit d'équipe au sein du gouvernement, une réunion tripartite s'est tenue au siège du ministère. Elle a réuni le ministre de la Transformation Numérique et de la Modernisation de l'Administration, M. Ahmed Salem Bede Etvagha, le ministre de l'Équipement et des Transports, M. Ely Ould El Veirik et l'administrateur directeur général de l'Agence nationale du registre des populations et des titres sécurisés, M. Sidi Ali Boba Nafée. Au cours de la réunion tripartite, les discussions ont porté sur la modernisation du secteur des transports, en particulier la simplification, grâce à l'utilisation de l'identité numérique, des procédures d'obtention de la carte grise des véhicules et du permis de conduire.

Cette initiative vise à faciliter et à accélérer l'accès des citoyens aux documents du secteur des transports, conformément aux missions du ministère de la Transformation numérique et de la Modernisation de l'Administration. Des missions qui consistent à fournir des services publics plus efficaces et transparents. Le ministère de la Transformation numérique et de la Modernisation de l'Administration compte lancer une plateforme numérique qui inclut l'ensemble des services publics. Cette plateforme servira de point d'accès unifié des citoyens et résidents aux services publics simplifiés et digitalisés. La réunion s'est déroulée en présence du secrétaire général du ministère, M. Khaled Abidine Sidi, ainsi que de plusieurs autres responsables des trois structures publiques.

## Le ministre de l'Énergie et du Pétrole reçoit le chargé d'affaires de l'ambassade d'Oman



Le ministre de l'Énergie et du Pétrole, M. Mohamed Ould Mohamed Malainine Ould Khaled a reçu vendredi en audience, S.E. M. Jassim bin Abdullah Al Saadi, chargé d'affaires à l'ambassade du Sultanat d'Oman à Nouakchott. Au cours de la rencontre, les deux parties ont examiné les relations

de coopération entre les deux pays frères et les moyens de les renforcer et de les développer, notamment dans les domaines de l'énergie et du pétrole. La réunion s'est déroulée en présence du secrétaire général du ministère.

## Le ministre de la Pêche visite l'Agence Nationale pour le Développement de la Pêche et de l'Aquaculture et l'Agence des Affaires Maritimes



**L**e ministre de la Pêche, des Infrastructures Maritimes et Portuaires, M. El Vadil Ould Sidaty Ould Ahmed Louly a visité vendredi matin l'Agence Nationale pour le Développement de la Pêche et de l'Aquaculture dans les Eaux Continentales et l'Agence Mauritanienne des Affaires Maritimes.

Le ministre a été reçu à l'entrée de l'Agence Nationale pour le Développement de la Pêche et de l'Aquaculture dans les Eaux Continentales par la Directrice Générale de l'Agence, Mme Zeinabou Mint Eyih, entourée du personnel et des employés de l'Agence.

Au cours de la visite, le ministre a présidé une réunion des responsables et des travailleurs de l'agence pour discuter de l'objectif de la visite, qui était de faire le point sur la marche du travail, les problèmes posés et examiner les moyens de les résoudre.

Le ministre a exhorté les responsables de l'Agence à partager le travail entre eux selon les capacités des uns et des autres et leur langue de travail, et a exhorté à la transparence dans la gestion des fonds publics.

Au cours de la réunion, la directrice générale de l'Agence a fait une présentation détaillée de sa structure, en exposant les décisions relatives à sa création, comme le décret n° 2022-0150 du 24 octobre 2022 portant création et fonctionnement de l'Agence nationale pour le développement de la pêche et de l'aquaculture (ADPPC)

Il a précisé que celle-ci jouit de la personnalité juridique et de l'autonomie financière et qu'elle est placée sous la tutelle du ministre chargé de la pêche et son siège social est situé à Nouakchott.

Son objectif est d'assurer le développement et la promotion de tous les plans d'eau pour la pêche continentale, la pisciculture et l'élevage de poissons dans le but de valoriser le potentiel halieutique de ces plans d'eau afin de jouer un rôle

stratégique dans la lutte contre la pauvreté, l'insécurité alimentaire, la malnutrition et de favoriser la stabilisation des populations sur leur terroir.

L'Agence contribue à la définition et à la mise en œuvre des politiques publiques, ainsi qu'à l'élaboration des réglementations relatives à la pêche continentale et à la pisciculture.

Elle est notamment chargée d'assurer la gestion et l'exploitation des masses d'eau continentales de pêche et d'aquaculture, ainsi que l'utilisation durable de leurs ressources, dans le respect de la conservation de la biodiversité, le repeuplement des masses d'eau continentales de pêche et d'aquaculture en vue d'améliorer leur productivité.

Elle contribue en outre, à la fourniture de protéines animales de haute qualité pour atténuer l'insécurité alimentaire de la population et à coordonner le développement des masses d'eau favorables à la pêche continentale et à l'aquaculture.

A cela s'ajoute, le fait d'assurer la mise en place, l'exploitation et la gestion des infrastructures pour le développement de la pêche continentale et de la pisciculture entre autres objectifs.

La deuxième étape de la visite du ministre a été l'Agence mauritanienne des affaires maritimes, où il a été reçu à l'entrée par son directeur général, M. Traoré Mohamedou, entouré de son personnel.

Au cours de la visite, le ministre a présidé une réunion avec les responsables et les travailleurs de l'Agence, au cours de laquelle il a expliqué l'objet de la visite avant de souligner l'importance de la transparence dans la gestion des fonds publics et des ressources humaines. Il a rappelé que toute irrégularité dans la gestion des fonds publics est passible de sanctions directes et que la négligence administrative n'est plus acceptable, soulignant la nécessité pour chaque fonctionnaire d'ac-

complir le travail qui lui est confié et de le faire dans un esprit d'équipe. Au cours de la réunion, le directeur général de l'Agence mauritanienne des affaires maritimes (AMAM) a fait une présentation dans laquelle il a expliqué que la situation géographique de la Mauritanie sur l'océan Atlantique lui confère de grandes responsabilités en tant qu'État côtier, notant que notre pays est un trait d'union entre l'Afrique du Nord et l'Afrique subsaharienne, avec un littoral de 750 kilomètres et une abondance de ressources halieutiques et de richesses minières.

L'Agence Mauritanienne des Affaires Maritimes a pour mission de participer à l'élaboration et à la mise en œuvre de la politique nationale du transport maritime et du commerce maritime au nom de l'Etat, en coordination avec les départements compétents, notant que ses missions comprennent la gestion des navires, la sécurité et la sûreté maritimes, la gestion du transport maritime et des professions maritimes, la protection et la préservation de l'environnement marin et côtier, la gestion des marins et la participation à la recherche, à la détection et au contrôle des infractions.

A l'issue de la visite, le ministre a fait une déclaration à l'Agence Mauritanienne d'Information dans laquelle il a indiqué que l'objectif de la visite était de passer en revue le fonctionnement de ces deux institutions, d'identifier les problèmes et de discuter des moyens et des solutions pour les résoudre afin d'améliorer le rendement du travail.

Le ministre a discuté des instructions qu'il a données aux fonctionnaires des deux institutions, notamment en ce qui concerne la nécessité d'adopter la transparence dans la gestion des fonds publics et des ressources humaines.

Le ministre était accompagné de plusieurs fonctionnaires du ministère.

## Le ministre de l'Équipement s'enquiert de la situation dans des directions du département



**L**e ministre de l'Équipement et des Transports M. Ely Ould El Veirik a effectué vendredi à Nouakchott une visite d'inspection à la direction des transports routiers, à la direction de la sécurité et de la prévention routière et à la direction des services techniques.

Dans la salle de réunion de la direction des transports routiers, le ministre a suivi un exposé détaillé des responsables de ces établissements sur leurs différentes missions, les travaux réalisés, les problèmes rencontrés et les solutions

appropriées. Dans son discours, le ministre a insisté sur la nécessité de faire preuve de discipline et de ponctualité ; il a mis en relief l'importance que revêt une gestion rationnelle et transparente des ressources, relevant l'intérêt de rapprocher le service du citoyen. Au terme de son intervention, il a exprimé sa volonté lever tous les obstacles qui entravent le travail dans ces directions.

Le ministre était accompagné par le secrétaire général et des fonctionnaires du ministère.

## L'association des oulémas adopte la charte de la fondation de la famille



**L**e secrétaire général de l'association des oulémas mauritaniens, M. Cheikh Ould Saleh, a rencontré vendredi au siège de l'association à Nouakchott, le président de l'Union nationale du patronat mauritanien (UNPM), M. Mohamed Zeïne El Abidine Ould Cheikh Ahmed, pour discuter de la charte de la fondation familiale lancée récemment par l'Union dans le cadre de ses efforts visant à faire face aux phénomènes de l'extravagance et du gaspillage lors des cérémonies de mariages.

Cheikh Ould Saleh a souligné la conformité de la charte de la fondation familiale avec la charia et son

approbation par le Conseil des oulémas mauritaniens.

Pour sa part, le président de l'Union nationale du patronat mauritanien s'est engagé à parrainer le mariage de 50 jeunes avec une dot de 5000 MRU chacun et à donner à l'époux 95.000 MRU pour subvenir aux besoins de la nouvelle famille.

Il s'est également engagé à embaucher ces jeunes dans des institutions privées immédiatement après la cérémonie de mariage, dans le cadre des efforts de l'UNPM visant à offrir des opportunités d'emplois aux jeunes afin de les aider à construire un avenir stable.

## Précisions du Parquet après le point de presse de l'équipe de défense de l'accusé Mohamed Ould Abdel Aziz



Le Procureur près la Cour d'Appel de Nouakchott Ouest a apporté vendredi soir des précisions sur le contenu du point de presse de la défense de l'accusé Mohamed Ould Abdel Aziz.

Voici le texte de la déclaration du parquet dont une copie est parvenue à l'Agence Mauritanienne d'Information (AMI).

« Nous avons été surpris par un point de presse de Me Mohameden Ould Ichidou, au nom de l'équipe de défense de l'accusé Mohamed Ould Abdel Aziz, comprenant plusieurs paragraphes publiés sans contrôle et contenant des informations qui étaient pour le moins imprécises dans leur intégralité. Il est donc nécessaire d'y répondre afin de clarifier les faits et d'exposer la situation telle qu'elle est.

Nous allons examiner cette question en répondant aux paragraphes de la note d'information et en donnant les informations correctes :

Le briefing indique que la défense a soumis une lettre au ministre de la Justice lui rappelant la gravité de l'état de santé de leur client. Il convient de noter que le ministre de la Justice reçoit du courrier mais aussi des personnes et traite tout cela convenablement. Toutefois, le dossier en question relève de la compétence exclusive de la juridiction concernée et toute ingérence du ministre de la Justice viole le principe de la séparation des pouvoirs consacré par la Constitution.

Quant à la référence, dans le mémoire, à la gravité de l'état de santé de l'intéressé, elle est sans fondement. Le détenu, comme les autres d'ailleurs, bénéficie de son plein droit aux soins de santé nécessaires, aux frais de l'État et ce, de manière régulière et appropriée. Il bénéficie d'un privilège particulier, puisqu'il est suivi par un médecin de son choix.

Ce médecin a déclaré à plusieurs reprises suivre régulièrement son état de santé qui se présente plutôt dans de bonnes conditions et que les autorités compétentes coopèrent pleinement avec lui. Le médecin a également procédé aux consultations et examens nécessaires à l'issue desquels il établit le cas échéant, des rapports médicaux. Le plus récent de ces rapports est établi conjointement avec un chirurgien orthopédique (choisi par le médecin de l'intéressé), qui indique que celui-ci souffre d'une infection du genou qui le fait souffrir et qui nécessite un traitement qui, selon le rapport, peut être effectué sur place.

Lorsque le Parquet a reçu ce rapport et examiné les recommandations qu'il contenait, il a rendu une ordonnance enjoignant aux deux médecins en question d'entreprendre le traitement nécessaire, de choisir tout établissement de santé approprié, qu'il soit public ou privé et de prendre toutes les mesures nécessaires, y compris le recours à une expertise étrangère si nécessaire. Tous les

moyens nécessaires à l'accomplissement de la mission ont été mis à leur disposition. Cependant, lorsque les deux médecins ont contacté le patient pour préparer le traitement, celui-ci a décliné son refus total de subir un quelconque traitement.

En ce qui concerne la question de la « détention arbitraire » et la violation de l'article 470 du code de procédure pénale, il convient de noter que cet article n'est pas applicable à la situation de la personne concernée.

S'agissant de la fourniture d'une copie originale du rapport médical aux avocats de la défense, comme indiqué dans le point de presse, nous rappelons que les conclusions médicales sont de nature personnelle et sont protégées par le secret médical et professionnel conformément à la loi. Elles ne constituent donc pas un élément du dossier judiciaire qui doit être mis à la disposition de la défense, et restent une affaire personnelle que l'intéressé peut du reste partager avec qui il veut.

Quant à empêcher la défense de visiter l'accusé, c'est tout simplement une allégation sans fondement. L'accusé est autorisé à rencontrer son avocat et ses proches, conformément à la réglementation en vigueur.

En plus de ce qui précède, l'accusé participe à des activités sportives et de divertissement moyennant finance à la charge de l'État, lit librement les livres de son choix et rencontre certains membres de sa famille trois fois par jour.

Dans ces conditions, quels sont les droits confisqués comme le prétend ledit briefing ?

En tout état de cause, les pouvoirs publics restent conscients de la responsabilité qui leur incombe par rapport à tous les individus privés de liberté et veillent à leur accès à leurs droits. Ces mêmes pouvoirs reconnaissent l'importance des soins de santé dont ils ont besoin, qui doivent leur être fournis gratuitement en conformité avec les lois et règlements en vigueur en République Islamique de Mauritanie.

qui se reflétera positivement sur la production.

Pour sa part, le maire de Nimlane, M. Abdallahi Ould Bechir, a salué les efforts déployés par l'Etat cette année en faveur des agriculteurs, notamment le lancement de l'expérience de mécanisation au niveau du barrage de Nimlane, notant que Nimlane est une commune agricole par excellence et a besoin de plus de soutien pour les efforts de ses agriculteurs.

Le wali était accompagné du hakem de la moughataa de Tidjikdja, du représentant régional du ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et de responsables régionaux.

## L'Association El Houda organise une journée de santé à Elb Adress

L'Association El Houda pour les œuvres caritatives et humanitaires, sous la supervision de l'Association caritative koweïtienne Nafaa, a organisé, samedi, une journée de santé au niveau de centre El Farouk à Elb Adress, relevant de la moughataa de Boutilimit, wilaya du Trarza.

Cette journée de santé vise à faire bénéficier le plus grand nombre de patients de la zone de consultations médicales gratuites.

A ce propos, le président de l'Association El Houda pour les œuvres caritatives et humanitaires, le Dr Mohameden Ould Mohamed Khaled, a expliqué que l'association organise depuis longtemps des journées de santé, précisant que la journée de santé à Elb Adress est la troisième du genre cette année.

Le centre de santé Al-Farouk a été construit par l'État frère du Koweït,

a-t-il dit, ajoutant qu'il est doté de tous les équipements et fournitures nécessaires pour accueillir les citoyens.

Jusqu'à 10 médecins, dont des généralistes et des spécialistes dans divers domaines, participent à cette journée pour dispensent notamment des consultations et des examens dans les domaines de la cardiologie, de l'ophtalmologie, de la gynécologie, de la pédiatrie, a-t-il dit.

Ces journées de la santé ont été organisées par des associations et des organisations de la société civile en coopération et en coordination avec le ministère de la santé et toutes les parties concernées dans le domaine de la santé, a-t-il déclaré.

Depuis sa création, l'association El Houda pour les œuvres caritatives et humanitaires organise des activités de bienfaisance pour venir en aide aux citoyens les plus démunis.

## La circulation routière à Nouakchott un calvaire de tous les jours

Les embouteillages à Nouakchott constituent un véritable problème et une préoccupation pour les conducteurs, les piétons et les services de sécurité qui veillent à la bonne circulation, ce qui a poussé certains à qualifier sa solution d'impossible à moins que la mentalité de la société change et que les conducteurs se soumettent aux lois régissant la circulation, en plus de prendre des mesures strictes et dissuasives pour endiguer la négligence.

Ceux qui parcourent les rues de Nouakchott et ses carrefours connaissent l'ampleur de l'indiscipline des conducteurs, qui ne respectent ni panneaux de signalisation ni mesures de sécurité comme le port de la ceinture de sécurité, ni interdiction de stationnement, ni les règles de priorités.

Le secteur des transports est un axe essentiel qui ne peut être négligé dans le système économique de chaque pays, car la croissance et la prospérité de ce secteur se repercutent sur tous les autres secteurs, et les résultats de ses progrès se traduisent par une croissance du PIB et une augmentation des recettes financières de l'État, que ce soit directement ou indirectement, et offrent des possibilités d'emploi à une grande partie de la population, que ce soit dans le domaine des transports proprement dit ou dans d'autres domaines qui y sont liés ou qui sont affectés par son développement.

Aussi les embouteillages constituent-ils l'un des plus grands défis du transport urbain dans la capitale Nouakchott et reflètent une mauvaise utilisation du temps et un piétinement des règles de la conduite. Il est devenu nécessaire de corriger le déséquilibre et de donner à la ville son droit par rapport aux autres villes et capitales du monde, car cela ne peut être réalisé que par l'application de la loi par les autorités chargées de veiller à sa mise en œuvre. Dans une déclaration à l'Agence

mauritanienne d'information, Mohamed Lemine Ould El Vadhel, président de l'association « Ensemble contre les accidents de la circulation », a expliqué que la circulation en Mauritanie est caractérisée par un chaos général, soulignant que la façon dont les chauffeurs se conduisent dans les rues de manière indisciplinée, n'ont aucun respect pour les panneaux de signalisation et ne font pas usage du port des ceintures de sécurité, notant que la plupart des conducteurs ne portent les ceintures qu'à proximité d'un contrôle de sécurité.

Il a souligné la nécessité d'éliminer le phénomène d'occupation des rues par des vendeurs qui mettent leur vie en danger, ce qui constitue un comportement anormal qui augmente les embouteillages.

Il a ajouté que cette situation engendre une énorme perte de temps pour tout le monde. A titre d'exemple, les ambulances ont du mal à se rendre à destination à cause de ces mauvais comportements, expliquant que si tout le monde respectait la loi, la route resterait dégagée à tout moment.

De son côté, le chauffeur, M. Jemal Ould El Bar, a souligné que ce phénomène est un problème réel qui pèse sur le citoyen au quotidien, appelant à lui trouver des solutions radicales, expliquant que les principales causes des embouteillages dans la capitale Nouakchott sont principalement causées par le non-respect du code de la route par les conducteurs, en particulier au niveau des principaux carrefours routiers.

Il a souligné que l'augmentation constante du nombre de voitures ne va pas de pair avec l'expansion et l'augmentation du nombre de routes, ce qui a contribué à la complexité du problème.

La ville de Nouakchott devient de plus en plus peu vivable à cause de l'anarchie de la circulation routière. Tout le monde en souffre, piétons et automobilistes.

## Le wali du Tagant visite le barrage de Nimlane

Le wali de Tagant, Teyib Ould Mohamed Mahmoud, a effectué vendredi soir une visite d'inspection au barrage de Nimlane, dans le cadre de l'accompagnement de la campagne agricole par les autorités locales.

Au cours de cette visite, le Wali et la délégation qui l'accompagne ont assisté au processus de retournement du sol à l'aide d'engins modernes pour le préparer à la culture.

Le wali a expliqué que cette visite s'inscrit dans le cadre des efforts entrepris par l'État en collaboration avec ses partenaires pour réussir la campagne agricole de cette année conformément aux directives du Président de la République Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani de se tourner vers l'agriculture comme

principale garantie pour assurer l'autosuffisance alimentaire.

Le wali a souligné que l'introduction de la mécanisation de l'agriculture pluviale cette année dans la wilaya, en plus de la fourniture de clôtures, de semences et la construction de barrages, vise principalement à soutenir les agriculteurs pour améliorer et augmenter leur production en quantité et en qualité, exhortant les citoyens à se tourner vers l'agriculture et à exploiter les terres fertiles disponibles.

Pour sa part, le président de la région du Tagant, M. Mohamed Ould Biha, a remercié les agriculteurs de la commune de Nimlane, louant les efforts déployés par l'État cette année pour développer l'agriculture, ce

Brakna:

## Une wilaya agro-pastorale avec de multiples modèles



La wilaya du Brakna est l'une des wilayas agro-pastorales les plus importants et les plus diversifiées en termes de systèmes et de modèles agricoles, avec des communautés rurales qui dépendent de l'agriculture comme principale source de subsistance. Elle surplombe le fleuve Sénégal, qui est une source d'eau importante pour le développement de l'agriculture irriguée dans la wilaya.

La superficie arable pluviale de la wilaya est estimée à plus de 100 000 hectares, environ 25 000 hectares en agriculture de crue et plus de 75 000 hectares dans les zones pluviales telles que les barrages, les fonds ou les dépressions et autres zones pluviales, telles que les zones humides, composées du lac Aleg, dont la superficie arable est estimée à environ 7 400 hectares, du lac Mal avec plus de 1 200 hectares, et de Galwar avec environ 900 hectares.

Le délégué régional du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, l'ingénieur Oum Bout, a évoqué dans un entretien avec le correspondant de l'Agence Mauritanienne de Presse au Brakna les interventions de son département pour accompagner la campagne agricole pluviale au niveau de la wilaya, notant que la part du Brakna s'est élevée à 101 tonnes de semences traditionnelles, 260 digues de retenue d'eau restaurées et 428 heures de travail de tracteur programmées.

La part de la wilaya en charrues traditionnelles s'élève à 70 charrues, en plus de 150 km de grillage, dont 20 km pour la clôture de cinq barrages réalisés entre 2019 et 2023, et 66 sites de clôture au niveau de la wilaya.

Le délégué a indiqué que la superficie cultivée de la campagne agricole pluviale a atteint 2.517 hectares, répartis sur 46 champs agricoles, où les travaux agricoles dans les champs vont de la préparation du sol à la plantation.

En ce qui concerne l'état des barrages et des digues de retenue d'eau, l'ingénieur Mémé Ould Boubout a déclaré : Le nombre de barrages atteint 129 barrages moyens, et l'état général de ces barrages est normal,

avec l'endommagement d'un de ces barrages, le barrage de Chalakht Ammar, appartenant à la municipalité de Sangrava, soulignant que le taux de remplissage dans ces barrages atteint au mieux 80% dans le barrage de Guessali dans la municipalité de Chegar, et le plus bas 15% à Tachut Dakhna, dans la moughataa de province de Maktaa Lahjar.

La wilaya a bénéficié de 1 394 heures de travail de tracteur et de 428 heures de gestion de la récupération des terres, ce qui a permis la construction de 279 digues de retenue d'eau, a-t-il précisé. En ce qui concerne les cultures maraichères, le délégué a souligné que la campagne d'hiver n'a pas encore commencé et que la plupart des légumes de la campagne de contre saison ont été récoltés ou sont en train de l'être.

Il a précisé que le secteur irrigué est soutenu par la Société nationale de développement rural « Sonader », sur 190 km, qui comprend cinq localités de la wilayas, à savoir : Dar El Baraka, Ould Biram, Dar El Afia, Bababé et Amban, où plusieurs interventions ont été réalisées durant l'année en cours, notamment la construction du pont « Tinel » pour rompre l'isolement entre Boki et les villages et fermes de Tinel 1, la réhabilitation de 200 hectares à Boki, Bababy et M'Bagne, et la réhabilitation de plus de 10 fermes en fournissant des mécanismes pour réhabiliter les canaux d'irrigation et niveler les fermes, en plus de la fourniture de pompes pour les fermes dont les pompes sont tombées en panne permanente durant la campagne agricole.

Le représentant régional du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire a souligné que la stratégie régionale pour la campagne agricole pluviale vise à augmenter la production au niveau de la campagne pluviale, à travers l'augmentation de la superficie cultivée en augmentant le nombre de barrages et de digues hydrauliques, le soutien des intrants agricoles, l'introduction de la mécanisation agricole de toutes sortes, automatique, semi-automatique et traditionnelle,

la vulgarisation agricole, la lutte contre les parasites agricoles, l'utilisation de variétés à haut rendement adaptées à l'environnement, et l'augmentation de l'efficacité du stockage des céréales en construisant des entrepôts de stockage ou des silos en cas de besoin.

Il a souligné que le secteur agricole a connu un saut qualitatif ces dernières années, représenté par une stratégie nationale visant à pousser le secteur à atteindre l'autosuffisance, où des capacités suffisantes ont été orientées pour atteindre l'autosuffisance au niveau national, comme en témoigne la supervision par Son Excellence le Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazwani, lors du lancement de la campagne agricole pour la saison 2022-2023, à partir du barrage « Legrayser », dans la moughataa de Tamecheket, dans le bassin occidental, appelant les citoyens et les autorités compétentes à un sursaut national pour atteindre l'autosuffisance dans le domaine alimentaire, en plus de l'attachement à la dimension de la souveraineté alimentaire et ses grandes implications sur l'importance et la centralité du secteur.

Il a souligné que l'ajout du mot souveraineté au secteur au début du deuxième mandat de Son Excellence le Président de la République est une indication de la quête pour amener le pays à la souveraineté alimentaire, ce qui signifie que nous produisons notre propre nourriture pour renforcer notre indépendance et résister aux différentes crises, ce qui nécessite de grandes ressources, que le gouvernement dirigé par le Premier ministre Mokhtar Ould Djay s'efforce de fournir pour atteindre les objectifs fixés par le programme

« Ambition nationale », après que l'investissement dans le domaine agricole au cours des dernières années est devenu une tendance pour de nombreux investisseurs, ce qui explique l'augmentation des zones cultivées et la diversité des cultures. Le délégué régional a expliqué que l'agriculture dans la wilaya connaît un saut qualitatif en termes de systèmes agricoles et de ses différents modèles, tels que l'agriculture pluviale saisonnière, l'agriculture derrière les barrages et les dépressions agricoles.

Il a noté un ensemble d'obstacles et de défis, principalement la rareté des eaux souterraines dans les moughataas de l'est et du nord de la wilaya, qui rend l'agriculture dépendante de précipitations fluctuantes et limitées dans l'espace et dans le temps, la double utilisation de l'eau réservée à l'agriculture et entre l'agriculture et le développement animal, la faiblesse technique des agriculteurs, le travail manuel et la faible mécanisation agricole, en particulier dans le secteur de l'agriculture pluviale.

## Coup d'envoi des Nuits de la culture et du sport de la municipalité de Chami



Le hakem de Chami, M. Mohamed Fall Ould Lebat, a supervisé vendredi soir à Chami, l'ouverture du festival culturel et sportif de la commune qui dure 3 jours.

La première édition de ce festival comprend des compétitions sur le Saint Coran, la biographie du Prophète (PSL), le football, les courses de chameaux, les jeux traditionnels, la poésie et la littérature populaire. Dans l'allocution prononcée à cette occasion, le hakem a salué l'importance de ces activités dans la scène culturelle de la moughataa, soulignant qu'elles s'inscrivent dans le cadre de la promotion du projet social du Président de la République, Monsieur Mohamed Ould Cheikh El Ghazouani.

Il a souligné que la moughataa de Chami doit assumer sa position culturelle et mettre en valeur son patrimoine culturel unique, qui combine la culture balnéaire représentée par la culture Imraguen avec les

traditions et les valeurs anciennes, y compris la culture du désert répandue dans la moughataa.

Pour sa part, le maire de Chami, M. Mohamed Ould Abdelkader, a énuméré les efforts de la municipalité en matière de soutien à la culture, à la jeunesse et aux sports, soulignant que la municipalité poursuivra ce soutien en organisant toutes les activités et manifestations culturelles et de jeunesse dans la moughataa.

Le directeur du festival des nuits de la culture et des sports de la municipalité de Chami, M. Bukhari Ould Ekbeidesh, a souligné que l'organisation de ce festival vise à relancer la scène culturelle et à dépoussiérer le patrimoine culturel de la région, louant les efforts de la municipalité de Chami à cet égard.

L'ouverture du festival s'est déroulée en présence du délégué régional du ministère de la Culture et des Arts, de nombreuses personnalités du monde de la culture et des autorités administratives et sécuritaires de

Djeol :

## L'association Action bienfaisance fournit des équipements aux populations

Le wali du Gorgol, M. Ahmedna Ould Sideba, a réceptionné samedi à Nétiane, commune de Djeol, divers équipements et infrastructures de développement réalisés par l'organisation Action Bienfaisance.

Il s'agit notamment d'une mosquée, d'un jardin d'enfants, de salles pour l'alphabetisation, de puits artésiens, d'un complexe commercial et d'une ambulance.

Dans le discours qu'il a prononcé à cette occasion, le wali a remercié l'association Action de bienfaisance pour ses efforts inlassables au service des citoyens et les ressortissants de la commune pour leur contribution à la construction de leur village et leur coordination avec l'Etat dans la définition des priorités.

Il a ajouté que l'Etat qui a pour objectif de servir les citoyens, s'efforce de fournir des services de base partout dans le pays et promet de satis-

faire rapidement les demandes du village, en particulier celles liées à la laiterie et à l'achèvement du réseau d'eau, qui est actuellement en cours de réalisation.

Le maire de Djeol, M. Omar Abdoulaye Ly a noté que le lancement de ces installations est un hommage aux efforts des villageois.

Pour sa part, M. Ali Salif Ba, président de l'association caritative, a remercié les autorités administratives et les élus de la wilaya pour avoir supervisé la cérémonie.

Il a passé en revue les réalisations de l'association au cours des dernières années et les perspectives d'avenir avant de présenter une liste des besoins les plus importants du village. Le wali était accompagné du président de la région du Gorgol, du hakem mouçaïd de Kaedi, des chefs de services administratifs régionaux et des responsables des services militaires et de sécurité de la wilaya.

# Pluies enregistrées dans plusieurs localités du pays

Les quantités de pluies suivantes ont été enregistrées au cours des dernières 72 heures dans les localités ci-après, selon le réseau administratif de commandement (RAC) relevant du ministère de l'Intérieur, de la promotion de la décentralisation et du développement local :

Hodh Echarghi	
Adel begrou	
Masgoul lakhdhar	50 mm
Maghidiya	20 mm
Boulkiya	16 mm
Ras El vil	15 mm
Mbreye delah	15 mm
Beghla	10 mm
Adel begrou	03 mm
Dhar	
N'beiket lahwach	06 mm
Bassiknou	
Legneiba	25 mm
Bassiknou	13 mm
Sondage ould henoune	10 mm
Fassala	02 mm
Nema	
Achemim	37 mm
Nema	02 mm
Oualata	
Hsey El Ghabra	40 mm
Oualata	25 mm
Tweijilet lehsab	25 mm
Galb jmel	07 mm
Amourj	
Meless	41 mm
Gueet lahjar	15 mm
Amourj elbel	10 mm
Amourj	09 mm
Beibacar 1	09 mm
Medroum ehel nahwi	07 mm
Deg ni 2	05 mm
Mebdoua 1	05 mm
Legreine 2	04 mm
Safha hamra	04 mm
Hodh El Gharbi	
Tintane	
Tintane	21 mm
Tamchekett	
Oum Lemhar	40 mm
Guelb El haweliya	30 mm
Guaat Teidouma	25 mm
Legrayeir	17 mm
Guelb N'wameir	15 mm
Amricha	15 mm
Eguemoune	10 mm
Gueet el bagra	10 mm
Lem gheimdha	09 mm
Touil	
Tagoudite	31 mm
Nayeliya	20 mm
Baghdad	16 mm
Assaba	
Kankossa	
Kankossa	53 mm
Oulad Hama	26 mm
Agmamine	25 mm
Lekleibiya	22 mm
Ehel Jeilani	20 mm
Oudey talaba	20 mm
Modi malal	20 mm
Oudeye voulane	15 mm
Oulad sidi	15 mm
Lighatha galerou	15 mm
Vrai ehel ahmed	15 mm
Devea brahim abd	14 mm
Tavra akreidid	12 mm
Hamoud	10 mm
Tlamid Bele	10 mm



Guidimagha	
Ould Yenge	
Ndoumeli Ehel moussa	35 mm
Agwanit	28 mm
Ould Jedou voulane	25 mm
Lekleibiya	21 mm
Oueid Jrid	20 mm
Ould Jedou Ehel Mbareck	20 mm
Guervava	15 mm
Tektaka Centre	15 mm
Tektaka Samba Ngouma	15 mm
Leweinat	14 mm
Ould Yenge	13 mm
Daghveg Ehel Mbareck	10 mm
Beir Ehel Oumar	10 mm
Met Eilag Meden	10 mm
Lebeli	03 mm
Selibabi	
Waeret Ehel Hmeimid	09 mm
Tachott	07 mm
Artmou	06 mm
Waeret Ehel Lakhel	05 mm
Hassi sidi	03 mm
Hodh echarghi	
Moughataa d'amourj	
Dar barka 1	25 mm
Moughataa nema	
Aweinat rajat	21 mm
Magham teissir	09 mm
Moughataa djigueni	
Mint hmeidid	40 mm
Feireni	28 mm
Djigueni	27 mm
G'touet ehel bahah	25 mm
Touil voulane	20 mm
Joumania	14 mm
Hodh El harbi	
Moughataa aioun	
Bahah	37 mm
D'weirara	34 mm
Beichich	30 mm
Chelkha	27 mm
Oum lahyadh	25 mm
Touil ketwel	40 mm
Touil	23 mm
Nayeliya	04 mm
Beiyedh	02 mm
Assaba	
Moughataa kankossa	
Ehel memadi	50 mm
Khouye	50 mm
Tavra akreidid	40 mm
Lighatha galourou	24 mm
Oulad elemine	22 mm

Hamoud	21 mm
El khalwa	20 mm
Ehel vabou	15 mm
Bavrara	15 mm
Blajmil	10 mm
Gaghi	08 mm
Tenaha	07 mm
Kiffa	
Fam lekhdeirat	27 mm
Oum sab agjoul	27 mm
Meissah	06 mm
Gorgol	
Moughataa maghama	
Koumbou	24 mm
Niarwel	16 mm
Sagne	10 mm
Brakna	
Moughataa d'aleg	
Aghchorguit	23 mm
Aleg	05 mm
Mal bouvel	45 mm
Benar	35 mm
Tertouguel	30 mm
Mal	29 mm
Blekhtayeir	12 mm
Kewel	10 mm
Bababe belawa 1	10 mm
Belawa 2	10 mm
Bababe	02 mm
Guidimagha	
Moughataa ghabou	
Meslem	80 mm
Waeret ehel levdhil	50 mm
Amagua boulhaya	45 mm
Lislam	45 mm
Z'neigui arbi	40 mm
Veitassa	40 mm
Goujoul	40 mm
Djigoni	37 mm
Koumba ndaw	36 mm
Bouki diam	36 mm
Jedida	35 mm
Ehel issa baba	35 mm
Selleghou	35 mm
Souvi	35 mm
Mballa centre	35 mm
Kolikoro	35 mm
Borodi	35 mm
Saboucire	34 mm
Ghabou	32 mm
Baghdad ehel eleyat	32 mm
Meden laghlal	32 mm
Meden boubou	31 mm
Keleila	31 mm
Boueta	30 mm

Melgue	30 mm
Sellou	28 mm
Masgoul	26 mm
Diaguili	25 mm
Ehel soukabe	25 mm
Amagua ehel moctar	25 mm
Waeret chorva	25 mm
Zneigui voulane	25 mm
Kankou	25 mm
Mballa Ehel Barick	24 mm
Gouraye	21 mm
Boutenda	21 mm
Chiya 2	16 mm
Lem Baghded	15 mm
Chiya 1	15 mm
Moughataa Ould Yenge	
Kalikoro	56 mm
Nheil Guebou	50 mm
Met Eilag Edebaye	48 mm
Chelkha Dakhna	45 mm
Lebeli	33 mm
Ndoumeli Niagui	30 mm
Saidou Ehel Sidi	30 mm
Lebhaira	27 mm
Guervava	26 mm
Lahraj Diam Diam	18 mm
Mesyel Lehbech	18 mm
Mbeidie Sagha	16 mm
Met Eilag meden	15 mm
Boudjebaya	14 mm
Benemane	10 mm
Saboura	08 mm
Hassi bagra wad	08 mm
Ould Yenge	07 mm
Moughataa Selibabi	
Hamedalla	50 mm
Selibabi	40 mm
Mbeighira Temba	26 mm
Zreiguat	21 mm
Ajar Ehel Salem	16 mm
Dangremou	16 mm
Khachbaya	15 mm
Dialla	13 mm
Hassi Chegar	12 mm
Ehel Samba	11 mm
Ehel Yarba	05 mm
Moughataa Wompou	
Sagne Dieri	20 mm
Diegui Azba	19 mm
Ehel Breick	15 mm
Ould Rami Bedizguen	15 mm
Djegui	10 mm
Ehel Lehcen	10 mm
Woumpou	09 mm
N'khaila 1	07 mm

MINISTÈRE DE LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE ET DE LA MODERNISATION DE L'ADMINISTRATION (MTNMA)

**Projet Régional d'Intégration Numérique en Afrique de l'Ouest (WARDIP)**

**AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET  
AMI\_CRF-14/C/MTNMA/WARDIP/2023**

**Acquisition d'une plateforme de gestion intégrée  
de l'enregistrement des noms de domaines en Mauritanie**

1 Le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie, avec l'appui de la Banque Mondiale, a l'intention d'intégrer le Projet Régional d'Intégration Numérique en Afrique de l'Ouest (WARDIP) pour promouvoir la mise en œuvre de la stratégie de transformation numérique du Pays qui vise à développer la pénétration de l'Internet haut débit, des services financiers numériques et des services en ligne (e-Gouvernement).

Le Projet Régional d'Intégration Numérique en Afrique de l'Ouest (WARDIP) – Composante Mauritanie, (ci-après le « Projet ») à travers des actions impliquant les pays de la sous-région, vise spécifiquement à :

- a) créer un environnement propice au bon développement d'infrastructures numériques adéquates grâce à l'adaptation du cadre juridique et institutionnel du secteur du numérique et son harmonisation en particulier pour la connectivité et les données,
- (b) développer les réseaux à large bande et les services d'internet et de transit à travers le déploiement de réseaux backbones en fibre optique interconnectés au niveau régional,
- (c) simplifier l'accès aux services ligne tel que le e-commerce ainsi que les services publics par le développement d'un environnement favorable et la mise en place de plateformes e-Gouvernement dans une approche de mutualisation et de coordination régionale,
- d) développer les compétences dans le domaine du numérique.

2 Dans le cadre de ses activités, le Projet cherche à recruter un Consultant (firme) qui assistera le Gouvernement Mauritanien pour l'Acquisition d'une plateforme de gestion intégrée de l'enregistrement des noms de domaines en Mauritanie.

3 L'objectif général de la mission du consultant est de.

- Déploiement et configuration d'un système de gestion de registre ccTLD selon les besoins spécifiques du .mr.
- Mise en place d'un module de blocage de noms de domaine et sa connexion avec le système BSA GlobalBlock
- Acquisition des licences et supports nécessaires pour le logiciel et l'accord sur les conditions de support et de maintenance pour au moins 3 ans.
- Intégration avec les systèmes existants et la base de données des noms de domaine.
- Formation du personnel technique de NIC-Mauritanie sur l'utilisation de la plateforme.
- Documentation complète sur l'utilisation, la configuration et les meilleures pratiques.

Les termes de références relatifs à cette manifestation d'intérêt peuvent être obtenus en envoyant une demande à l'adresse électronique : wardip@mtnima.gov.mr

4 Il est prévu que les prestations s'étaleront sur une période de Trois (3) mois.

5 Les Cabinets intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et les expériences pertinentes pour exécuter la mission. Les candidatures seront évaluées suivant la grille d'analyse ci-dessous :

Critère	NOTES
1. Expérience générale dans le domaine du numérique	40
2. Expérience spécifique dans le domaine de la mission (Mise en place ou support pour les solutions de Gestion des noms de domaine registres ccTLD ou gestion des ccTLD)	60
<b>Note global</b>	<b>100</b>

6 L'UGP WARDIP-MR invite les consultants (Bureaux), admissibles et ayant une expérience avérée dans la réalisation de missions analogues à manifester leur intérêt pour fournir lesdits services.

7 Le Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection fondée sur la Qualification des Consultants (QC), telle que décrite dans les procédures de passation des marchés de la Banque Mondiale (Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant de la Banque mondiale le financement de projets d'Investissements - Juillet 2016 révisé en Novembre 2017, Août 2018 et Novembre 2020.

8 Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 3.16 des « Règle de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projet d'Investissement (FPI) : Fournitures, Travaux, Services Autres des Services de Consultants et Services de Consultants » [Juillet 2016 révisé en Novembre 2017, Août 2018 et Novembre 2020, Banque mondiale], relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables. La Banque Mondiale exige que les entreprises et les personnes physiques qui participent à la passation des marchés dans ses opérations de FPI n'aient pas de conflit d'intérêts.

9 Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant. Si le candidat est un groupement, il doit inclure dans son dossier de candidature, soit une copie de l'accord de Groupement liant tous les membres du Groupement, soit une lettre d'intention de constituer un tel Groupement signée par tous les membres du Groupement et assortie d'un projet d'accord. Les références des membres d'un groupement seront consolidées lors de l'évaluation des manifestations d'intérêt si l'accord de groupement indique que les membres seront conjointement et solidairement engagés vis-à-vis du client pour réaliser la mission au cas où leur groupement serait retenu.

10 Les consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous :

Projet Régional d'Intégration Numérique en Afrique de l'Ouest (WARDIP-MR)

Téléphone : +222 4524 11 02 ; TVZ, N° 099 – Nouakchott ; Courriel : wardip@mtnima.gov.mr

11 Les manifestations d'intérêts écrites en langue française comprenant la présentation du cabinet, leur organisation technique et managériale, leurs références et leurs expériences dans le domaine, doivent parvenir au Projet au plus tard le mardi 10 septembre 2024 à 12h00 (GMT).

12 Seront considérées uniquement les expériences attestées par une attestation du client, une copie de page de garde du contrat ou d'un document équivalent.

13 Adresse du dépôt et/ou d'envoi des dossiers de manifestations d'intérêt : Unité de Coordination de la composante Mauritanie du Projet Régional d'Intégration Numérique en Afrique de l'Ouest (WARDIP- MR)

TVZ, N° 099 – Nouakchott ; Téléphone : +222 4524 11 02 ; Courriel : wardip@mtnima.gov.mr

## Mourabitoune : la FFRIM dévoile le planning



Les Mourabitoune entament, aujourd'hui lundi 2 septembre, à 17 heures, au stade Cheikha Boidiya, leur programme de préparation, en direction des deux matchs de la première et deuxième journée des deux matchs des éliminatoires de la CAN 2025-Maroc. C'est dans cette optique que la

FFRIM a dévoilé le planning de préparation. La première séance sera ouverte au public. Par la suite, toutes les autres séances d'entraînement sont à huis clos. Le vendredi 6 septembre, veille de match face au Botswana (match prévu à 16 h), les quinze premières minutes sont réservées aux médias.

Le dimanche 8 septembre, la séance sera matinale (10 h) avant le départ pour Praia pour la rencontre prévue, le 10 septembre (19h). Jeudi dernier, le sélectionneur national, Amir Abdou avait dévoilé une liste de 25 joueurs convoqués pour les deux rencontres des éliminatoires de la CAN 2025.

## Mini Foot : l'équipe nationale entame sa préparation



L'équipe nationale de Mini Foot a démarré, vendredi, Millenium stadium, sa première séance d'entraînement en direction de la coupe d'Afrique des nations et de la coupe du monde U-23. La séance s'est déroulée sous la houlette du coach Abdou Samba Fall. Le vendredi, la fédération avait rendu public la liste de la pré sélection élargie à quarante joueurs pour la CAN de mini football e Afrique du Sud 20 au 30 septembre et la Coupe du Monde U23 en Croatie.

Pour rappel, après l'inspection sur le terrain par une mission envoyée par le Ministère de l'Autonomisation des Jeunes, de l'Emploi, des Sports et du Service Civique, la Fédération de Minifootball de la République Islamique de Mauritanie (FMRIM) a reçu une lettre reconnaissant cette fédération, présidée par Mr Yacoub Doua, comme la seule instance concernée par le Minifootball dans le pays et autorisée à représenter la Mauritanie dans les Compétitions étrangères.

## ASC KEDIA :

### Sid'Ahmed Ghassoum aux commandes

L'ASC KEDIA de Zouérate (Super D2) a officialisé, samedi 31 août, l'arrivée sur son banc de Sid'Ahmed Ghassoum pour la saison 2024-2025. L'ancien sélectionneur des Mourabitoune U20 aura l'impérieuse mission de faire remonter les montagnards en Super D1.

" Cette nomination marque une étape cruciale pour le club, puisque le retour en première division est désormais la priorité absolue », a indiqué le club dans un communiqué. Justifiant la désignation de Sid'Ahmed passé entre autres par l'ASAC Concorde, l'ASC Snim, l'AS Douanes, la direction de l'ASSC Kedia a dit fonder son choix sur " l'expérience et les compétences, qui sont jugées essentielles pour atteindre cet objectif ambitieux ". La signature et la présentation du nouvel entraîneur s'est déroulée



sous la présidence de M. Moulaye Ismail Sidaty, élu récemment à la présidence de l'ASC KEDIA, en présence du vice-président, M. Vall Denna, M. Dey Hmeyma, responsable des activités sportives et d'autres membres du bureau ASC

Kedia présents "pour témoigner de ce moment important". A l'ASC Kedia, l'espoir reste grand : "les attentes sont élevées quant aux capacités de M. El Ghasseme à redresser l'équipe et à l'emmener vers la victoire".

## Ligue des Champions Féminine :

### L'AS Far couronnée championne de l'UNAF



Les Forces Armées Royales (AS FAR) ont remporté le titre de championnes de l'UNAF et obtiennent ainsi leur ticket pour la Ligue des Champions Féminine de la CAF. L'AS FAR a remporté la victoire contre Toutankhamon avec un score de 1-0 lors de la troisième et dernière journée, ce qui a assuré sa place en tête du classement avec un total de 9 points. Les Marocaines représenteront la zone nord-africaine lors des phases finales de la Ligue des Champions Féminine de la CAF, qui se tiendront plus tard cette année. L'AS FAR, sacrée championne d'Afrique en 2022, participera pour la quatrième année consécutive à la compétition la plus prestigieuse dédiée aux clubs féminins du continent. Najat Badri a inscrit le seul but de

la rencontre à la 30e minute, un but capital qui a offert la victoire aux Marocaines et leur a permis d'accéder à la phase finale de la Ligue des Champions Féminine de la CAF 2024. Les joueuses d'Akbou se sont imposées 4-1 face à l'Association Sportive de Sousse lors de leur confrontation du jour. La compétition a été remportée par l'ASFAR qui a obtenu un total de 9 points, suivi du club Toutankhamon avec 6 points. L'équipe algérienne d'Akbou a pris la troisième place avec 3 points, alors que l'Association Sportive Féminine de Sousse a terminé sans aucun point. Sandrine Niyonkuru, attaquante burundaise du club Toutankhamon, a été élue meilleure buteuse du tournoi grâce à ses 5 buts marqués. Le club algérien d'Akbou a reçu le prix du fair-play.

## Jeux Paralympiques :

### Raoua Tlili ouvre le compteur de l'Afrique

Raoua Tlili, première médaille africaine aux Jeux Paralympiques de Paris 2024. Qui d'autre qu'elle pour lancer la moisson de médailles de tout un continent ? A 34 ans et pour ce qui sont ses 5èmes Jeux Paralympiques, Raoua Tlili a décroché la première médaille africaine aux JOP de Paris 2024. En lice ce vendredi matin en finale du concours féminin de lancer du poids dans la catégorie F41 (destinée aux athlètes de petite taille), la Tunisienne a dominé la concurrence pour décrocher la médaille d'or une nouvelle fois.



Détentrice des records du monde et olympique dans la discipline (tous deux à 10,55m), Raoua Tlili a réalisé un lancer à 10,40m soit la meilleure performance mondiale de l'année. Suffisant pour s'offrir le

plus beau des métaux et surtout ajouter un nouveau titre olympique à son palmarès. Elle termine devant l'Ouzbèke Koubaro Khakimova et l'Argentine Antonella Ruiz Diaz. Tlili remporte au passage son 7ème titre olympique et elle ne devrait pas en rester là. Egalement en lice dans le concours du lancer du disque, elle a de grandes chances de décrocher une nouvelle médaille et étoffer un peu plus son impressionnant palmarès.